

N° 6108⁵

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2009-2010

PROJET DE LOI

portant modification de la loi modifiée du 18 février 1885
sur les pourvois et la procédure en cassation

* * *

DEPECHE DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES
AU PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT

(13.7.2010)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer qu'une erreur matérielle s'est glissée dans le texte du projet de loi sous rubrique, tel qu'il a été adopté par la Commission juridique dans son rapport du 7 juillet 2010.

L'article III est à lire comme suit:

„Art. III. Aux articles 18, 20, 21, et 24 ~~et 43~~ de la loi modifiée du 18 février 1885 sur les pourvois et la procédure en cassation, le terme „avocat-avoué“ est remplacé par le terme „avocat à la Cour“.

Le texte du projet de loi adopté par la Chambre des Députés en sa séance publique du 13 juillet 2010 tient compte de cette erreur matérielle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Président de la Chambre des Députés,
Laurent MOSAR

